

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2010

La séance est ouverte à 19h 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Maire. Monsieur Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : M. AULNETTE, Mme de LESQUEN, Mme LE FLOC'H, M. DELOISON, Mme SFEDJ, M. LEGMANN, Mme GALLAIS, Mme FOURCADE, Mme GIRAUD-SAUVEUR, M. PIRSON, M. BABEAU, M. VINENT-GARRO, Mme VANNIER, Mme DESCHEEMAEKER, M. FOURMEAUX, M. CHOURAQUI, Mme MONIN, Mme SALVANES, Mme BENEZIT, M. DUPONT, Mme DUBOIS-VIVIOZ, M. LE STANG, M. de la MOTTE, M. ALARDET, Mme KLEIN, M. ROUZIERES, M. de FOUCAULT, Mme ETZENBACH-HUGUENIN, Mme GELLE, M. GUEZ, Mme d'ORSAY, Mme MOISSELIN, M. BESSE, M. LARMURIER, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Etaient excusés représentés :

M. KARSENTY

Mme BERTRAND

M. CARRETTE

M. ZERAH

Mme BARRE

Secrétaire : M. BESSE

Le procès-verbal du 30 septembre 2010 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur FROMANTIN prie Monsieur BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009.

N° 313/2010 du 27/09/2010 Procédure adaptée ouverte - Aménagement d'espaces verts d'accompagnement de voirie - avenue du Roule - Lot n° 2 : Travaux paysagers - Passation d'un avenant n° 1 au marché (2010M63)

N° 314/2010 du 28/09/2010 Résiliation du marché à procédure adaptée relatif à la mise en place d'une plate-forme externalisée de covoiturage à destination des agents de la Ville de Neuilly-sur-Seine

- N° 315/2010 du 28/09/2010 Fourniture de distributeurs extérieurs de sachets de ramassage pour déjections canines et des sachets correspondants. Marché n°2010M122 conclu avec la Société IPC-Nouvel examen
- N° 316/2010 du 29/09/2010 Financement du programme d'investissement relatif à la construction de 28 logements sociaux dans le cadre de l'opération «Plan de relance professionnel BTP 2009» - contrat de prêt DEXIA - 750 000 €
- N° 317/2010 du 29/09/2010 Opérations de dépigeonnisation sur le territoire communal
- N° 318/2010 du 30/09/2010 Marché n° 2009M129 relatif à la refonte du système de sauvegarde centralisé et mise en œuvre d'une architecture de virtualisation - Avenant n° 1
- N° 319/2010 du 30/09/2010 Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de relations presse pour la ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 320/2010 du 04/10/2010 Résiliation des marchés à procédure adaptée attribués à la société ROQUES ET LECOEUR ILE DE FRANCE (2008 M 208, 2008 M 209, 2008 M 210, 2008 M 212)
- N° 321/2010 du 05/10/2010 Approbation de la mission dévolue à l'Entreprise Temporaire SELPRO MEDICAL, spécialisée dans le recrutement de collaborateurs du domaine médical et paramédical, pour le recrutement d'une Infirmière Directrice Adjointe de Crèche
- N° 322/2010 du 05/10/2010 Occupation du domaine public - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation de locaux partagés relevant du domaine public avec l'association Atelier des Elèves Peintres de Neuilly
- N° 323/2010 du 07/10/2010 Occupation temporaire d'un local situé au 20 bis rue d'Armenonville dans le cadre de l'opération « Portes Ouvertes Ateliers d'Artistes » les samedi 9 octobre et dimanche 10 octobre 2010 - Autorisation de signer la convention d'occupation
- N° 324/2010 du 07/10/2010 Occupation temporaire d'un local situé au 74 Bd Vital-Bouhot dans le cadre de l'opération « Portes Ouvertes Ateliers d'Artistes » les samedi 9 octobre et dimanche 10 octobre 2010 - Autorisation de signer la convention d'occupation
- N° 325/2010 du 07/10/2010 Occupation temporaire d'un local situé au 5, rue du Général Henrion Bertier dans le cadre de l'opération « Portes Ouvertes Ateliers d'Artistes » les samedi 9 octobre et

dimanche 10 octobre 2010 - Autorisation de signer la convention d'occupation

- N° 326/2010 du 08/10/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier «REFERE PREVENTIF Parking du Roule»
- N° 327/2010 du 12/10/2010** Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et l'installation de mobilier de bureau pour les services de la Ville (2 lots)
- N° 328/2010 du 12/10/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL MOLAS et ASSOCIES pour ses interventions dans le cadre d'un référé expertise lié au projet Sainte-Anne II
- N° 329/2010 du 12/10/2010** Procédure adaptée ouverte relative à la fourniture et à la livraison de substrats de culture et de paillage naturel
- N° 330/2010 du 12/10/2010** Procédure adaptée ouverte - Marché «Maintenance et travaux d'installations des eaux usées et des eaux vannes dans les bâtiments communaux»
- N° 331/2010 du 13/10/2010** Convention portant occupation du domaine public - Club house du Stade Général Monclar - Reconduction de la convention avec modification des conditions d'exploitation pour l'année 2010 - Autorisation de signer l'avenant avec l'EURL AU BONHEUR
- N° 332/2010 du 18/10/2010** Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de programmation des salles de cinéma de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 333/2010 du 18/10/2010** Procédure adaptée ouverte relative à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage études de sols préalables à la construction d'un parking souterrain avenue de Madrid
- N° 334/2010 du 18/10/2010** Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance du progiciel « Indem » de gestion des dossiers de chômage avec la Société Cégape
- N° 335/2010 du 20/10/2010** Procédure adaptée - Marché 2010M106 relatif à l'organisation du marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2010 - Autorisation de signer l'avenant n°2
- N° 336/2010 du 21/10/2010** Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer une convention d'occupation précaire comportant promesse de bail

commercial en vue de l'installation d'une officine de pharmacie
boulevard Bineau

- N° 337/2010 du 22/10/2010 Fourniture et livraison d'arbres de Noël : passation d'un avenant n°2 au marché 2008M133 au marché conclu avec la Société PRV DISTRIBUTION
- N° 338/2010 du 22/10/2010 Marché à procédure adaptée relatif à la création de supports de communication pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 339/2010 du 26/10/2010 Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 340/2010 du 26/10/2010 Transport routier de personnes - Mise à disposition d'autocars avec chauffeurs
- N° 341/2010 du 26/10/2010 Délimitation de parcelle - 167 avenue Charles de Gaulle
- N° 342/2010 du 26/10/2010 Prestations de maintenance de divers véhicules avec équipements du service Propreté Urbaine - Procédure négociée concernant le lot n°1 : Maintenance préventive et curative sur les véhicules de marque EUROVOIRIE
- N° 343/2010 du 26/10/2010 Prestations de maintenance de divers véhicules avec équipements du service Propreté Urbaine - Procédure négociée concernant le lot n°2 : Maintenance préventive et curative sur les véhicules de marque BOSCHUNG
- N° 344/2010 du 27/10/2010 Procédure adaptée relative à la fourniture de viennoiserie, sandwiches et tartelettes pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 345/2010 du 27/10/2010 Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de vêtements professionnels - Lot n°3 : fourniture de vêtements professionnels pour les agents du Centre Aquatique
- N° 346/2010 du 27/10/2010 Procédure adaptée ouverte - Aménagements paysagers des trottoirs de l'avenue du Roule (section comprise entre la limite communale parisienne et le n°56) - Lot n°2 : EP/SLT - Passation d'un avenant n°2 au marché (2010M49)
- N° 347/2010 du 28/10/2010 Marché n°2009M168 - Fourniture de mobilier petite enfance pour les crèches de la Ville - Autorisation de signer l'avenant n°1 avec la Société DAILLOT
- N° 348/2010 du 28/10/2010 Acquisition de véhicules spéciaux - Lot n°1 : véhicule équipé d'une benne type ordures ménagères avec lève conteneur -

Lot n°2 : véhicule léger pour bennes amovibles à portiques -
Lot n°3 : véhicule utilitaire type fourgon à essieu escamotable

- N° 349/2010 du 2/11/2010 Audit de mise en conformité de la signalisation lumineuse tricolore
- N° 350/2010 du 2/11/2010 Autorisation de signer un marché de prestation pour une représentation d'un spectacle destiné aux enfants à partir de 8 ans à l'Hôtel Arturo Lopez - Salon des coquillages
- N° 351/2010 du 2/11/2010 Suppression d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser le produit des quêtes et contributions volontaires
- N° 352/2010 du 2/11/2010 Procédure adaptée relative au réaménagement du roller skate park et à l'acquisition de nouveaux modules
- N° 353/2010 du 3/11/2010 Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 juin 2010 délivrant un permis de construire à l'Association pour l'Etude, l'Enseignement et la Formation (ALEF)
- N° 354/2010 du 3/11/2010 Marché à procédure adaptée relatif à la vente aux enchères en ligne de matériel réformé
- N° 355/2010 du 5/11/2010 Occupation du domaine public - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation du domaine public avec Monsieur CRULIS-LAQUIEVRE
- N° 356/2010 du 5/11/2010 Marché à procédure adaptée relative à la prestation de numérisation de documents d'archives
- N° 357/2010 du 5/11/2010 Approbation de la mission dévolue au C.I.G. de la petite couronne de la région Ile de France, pour le recrutement d'un adjoint au responsable du service Propreté Urbaine
- N° 358/2010 du 5/11/2010 Procédure adaptée - Marché relatif à l'achat du concert de « Laura Sibella » prévu le dimanche 7 novembre à 17h00 au Théâtre « Le Village » 4, rue de Chézy 92200 Neuilly-sur-Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché avec Mariana Yotova Ducros Association « A la croisée des Arts » 13, rue de Sévigné 92120 Montrouge
- N° 359/2010 du 8/11/2010 Procédure adaptée relative à l'acquisition des mises à jour pour les solutions antivirus et déploiement.

1^{ère} PARTIE

**N° 1-18112010 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. BUDGET VILLE -
EXERCICE 2011**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,

ARTICLE UNIQUE

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires organisé dans le cadre du
Budget Primitif de la Ville - Exercice 2011

**N° 2-18112010 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES. BUDGET ANNEXE
D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2011**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,

ARTICLE UNIQUE

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires organisé dans le cadre du
Budget Primitif Annexe Assainissement - Exercice 2011

**N° 3-18112010 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET ANNEXE
RESTAURANT DU PERSONNEL - EXERCICE 2011**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,

ARTICLE UNIQUE

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires organisé dans le cadre du
Budget Primitif Annexe Restaurant Municipal - Exercice 2011

**N° 4-18112010 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.- BUDGET ANNEXE
DES LOGEMENTS SOCIAUX - EXERCICE 2011**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,

ARTICLE UNIQUE

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires organisé dans le cadre du
Budget Primitif Annexe Logements Sociaux - Exercice 2011

**N° 5-18112010 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, BUDGET ANNEXE
CINEMA - EXERCICE 2011**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,

**ARTICLE UNIQUE
PREND ACTE**

du débat d'Orientations Budgétaires organisé dans le cadre du Budget Primitif Budget Annexe Cinéma - Exercice 2011

N° 6-18112010

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, BUDGET ANNEXE
PARKINGS - EXERCICE 2011**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,

**ARTICLE UNIQUE
PREND ACTE**

du débat d'Orientations Budgétaires organisé dans le cadre du Budget Primitif Budget Annexe Parkings - Exercice 2011

N° 7-18112010

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, BUDGET ANNEXE
CLIC - EXERCICE 2011**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,

**ARTICLE UNIQUE
PREND ACTE**

du débat d'Orientations Budgétaires organisé dans le cadre du Budget Primitif Budget Annexe CLIC - Exercice 2011

N° 8-18112010

**« ASSOCIATION DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES
HAUTS-DE-SEINE - E2C 92 » : AUTORISATION D'ADHERER
ET APPROBATION DES STATUTS**

Sur le rapport de Madame VANNIER,
A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les statuts de l'association « Ecole de la deuxième chance des Hauts-de-Seine - E2C 92 » annexés à la présente délibération

**ARTICLE 2
DECIDE**

d'adhérer, dès que la présente délibération sera exécutoire, à l'association « Ecole de la deuxième chance - E2C-92 »

**ARTICLE 3
APPROUVE**

le montant de la cotisation annuelle pour la Ville de Neuilly-sur-Seine

**ARTICLE 4
DIT QUE**

la dépense correspondante sera imputée au compte 6281 du budget communal

N° 9-18112010

**ASSOCIATION « NEUILLY NOUVEAUX MEDIAS » :
APPROBATION DES STATUTS ET AUTORISATION DE LA
VILLE D'ADHERER**

Sur le rapport de Monsieur AULNETTE,
A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les statuts de l'Association « Neully Nouveaux Médias » annexés à la présente délibération et autorise leur dépôt en préfecture

**ARTICLE 2
AUTORISE**

L'adhésion de la Ville à l'Association « Neully Nouveaux Médias »

**ARTICLE 3
APPROUVE**

le montant de la cotisation annuelle de l'Association « Neully Nouveaux Médias » d'un montant de 1500 € et dit que cette dépense sera imputée au compte 6281 du budget communal

N° 10-18112010

**LOGEMENT SOCIAL 3, RUE FREDERIC PASSY - SUBVENTION
FONCIERE ACCORDEE A LA SOCIETE ERILIA (OPERATEUR
SOCIAL) AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIERE EN
CONTREPARTIE DES DROITS DE RESERVATION ATTRIBUES
A LA VILLE- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE
MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES**

Sur le rapport de Monsieur DE LA MOTTE,
A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

d'attribuer à la société ERILIA dont le siège social est 72 bis, rue Perrin-Solliers- 13 291 Marseille cedex 6, une subvention foncière au titre de la surcharge foncière d'un montant de 600 000 euros pour la réalisation du programme de 33 logements sociaux 3, rue Frédéric Passy

**ARTICLE 2
DIT QUE**

cette subvention foncière sera versée à compter de l'acquisition du bien par la société ERILIA et de l'obtention de la décision d'agrément de l'Etat

**ARTICLE 3
APPROUVE**

la convention de subvention foncière pour surcharge foncière

**ARTICLE 4
APPROUVE**

la convention de réservation d'une durée de 50 ans de l'ensemble des droits de réservation au profit de la Ville, à l'exception de ceux réservés à la Préfecture et au Conseil Général des Hauts-de-Seine

**ARTICLE 5
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer avec la société ERILIA la convention de subvention foncière au titre de la surcharge foncière ainsi que la convention de réservation en contrepartie de la subvention foncière

**ARTICLE 6
DIT QUE**

la dépense de subvention sera imputée au compte 2042 fonction 72 du budget communal des exercices concernés

2^{ème} PARTIE

N° 11-18112010

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 44 MODIFIANT LA CONVENTION DE GESTION IMMOBILIERE SEMINE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les termes de l'avenant n° 44 à la convention de gestion immobilière intervenue le 03 avril 1998 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE

**ARTICLE 2
DIT QUE**

cet avenant modifie la liste A annexée à la convention, conformément aux termes précisés dans l'exposé

**ARTICLE 3
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 44

N° 12-18112010

FORUM DES SPORTS : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2011 du forum des sports

**ARTICLE 2
DIT QUE**

la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 411 exercice 2011

N° 13-18112010

COURSE PEDESTRE DE NEUILLY : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2011 de la course pédestre de Neuilly

**ARTICLE 2
DIT QUE**

la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 411 exercice 2011

N° 14-18112010

TROPHEE DE GOLF DE NEUILLY : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2011 du trophée de golf de Neuilly

**ARTICLE 2
DIT QUE**

la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 411 exercice 2011

N° 15-18112010

GRAND PRIX CYCLISTE : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour l'organisation de l'édition 2011 du Grand Prix Cycliste

**ARTICLE 2
DIT QUE** la recette correspondante sera inscrite au budget communal sous l'imputation 7473 fonction 411 exercice 2011

N° 16-18112010 **GESTION ADMINISTRATIVE DES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES DU FONDS INSERTION DES JEUNES - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE** les termes de la convention relative à la délégation de la gestion administrative des aides financières individuelles du Fonds Insertion des Jeunes et autorise Monsieur le Maire à la signer

**ARTICLE 2
DIT QUE** la gestion administrative sera confiée au Centre Communal d'Action Sociale

**ARTICLE 3
DIT QUE** les dépenses seront imputées au compte 6558 - Fonction 40 du budget ville et refacturées au CCAS selon les dispositions de la convention de gestion liant la ville et le CCAS

N° 17-18112010 **CONVENTION FIXANT LES MODALITES DES CONCOURS ET MOYENS APPORTES PAR LA VILLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

A l'unanimité,

ARTICLE 1 La convention susvisée, établie entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et le CCAS, est approuvée

ARTICLE 2 Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document

N° 18-18112010

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS - ADOPTION DE LA MODIFICATION APPORTÉE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à modifier l'article I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES; §4 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT du règlement intérieur des services périscolaires et à signer le règlement intérieur des activités périscolaires

**ARTICLE 2
DIT**

que ces dispositions s'appliqueront dès que la présente délibération sera exécutoire

**ARTICLE 3
AUTORISE**

le remboursement ou l'annulation des factures des familles dont la liste est jointe en annexe

**ARTICLE 4
DIT**

qu'un exemplaire du règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à une activité périscolaire

N° 19-18112010

CLASSES DE DÉCOUVERTE : FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DIT**

que les séjours en classes de découverte pour l'année scolaire 2010/2011 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

	Tranches de quotient familial
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €

4	De 745 € à moins de 1000 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €
7	A partir de 3000 €

**ARTICLE 2
DIT**

que les participations aux dépenses des séjours en classes de découverte demandées aux familles seront les suivantes :

<i>QUOTIENTS FAMILIAUX</i>		<i>TAUX DE PARTICIPATION DES FAMILLES/au coût de la prestation facturée à la Ville</i>
1	Moins de 255 €	10%
2	De 255 € à moins de 522 €	20%
3	De 522 € à moins de 745 €	35%
4	De 745 € à moins de 1000 €	37,5%
5	De 1000 € à moins de 2000 €	40%
6	De 2000 € à moins de 3000 €	42,5%
7	A partir de 3000 €	45%

**ARTICLE 3
DIT**

que pour les enfants confiés par l'aide sociale à l'enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné.

La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association l'Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit 64 enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre

d'une décision judiciaire soit d'une décision administrative. Cet établissement assure 365 jours par an, la prise en charge éducative de ces enfants

ARTICLE 4
DIT

que ces tarifs sont applicables durant l'année scolaire 2010-2011.

ARTICLE 5
DIT

que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 70632

N° 20-18112010

**SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES DE FEVRIER 2011 :
FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES**

A l'unanimité,

ARTICLE 1
DIT

que les séjours en centres de vacances pour les vacances scolaires de l'hiver 2011 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

<i>Tranches de quotient familial</i>
Moins de 255 euros
De 255 à moins de 522 euros
De 522 à moins de 745 euros
De 745 à moins de 1000 euros
De 1000 à moins de 2000 euros
De 2000 à moins de 3000 euros
A partir de 3000 euros

ARTICLE 2
DIT

que les participations aux dépenses des séjours en centres de vacances demandées aux familles seront les suivantes :

Nouveau QF	Taux d'effort des familles/coût de la prestation	Le Biot	Abondance	Villard-sur-Boège	Villard-de-Lans
T1 moins de 255€	10%	75 €	94 €	78 €	98 €
T2 de 255€ à moins de 522€	20%	150 €	189 €	155 €	197 €

T3 de 522€ à moins de 745€	30%	226 €	283 €	233 €	295 €
T4 de 745€ à moins de 1000€	50%	376 €	472 €	388 €	492 €
T5 de 1000€ à moins de 2000€	70%	526 €	661 €	543 €	689 €
T6 de 2000€ à moins de 3000€	80%	602 €	755 €	621 €	787 €
T7 A partir de 3000€	90%	677 €	850 €	698 €	886 €
Hors commune	95%	714 €	897 €	737 €	935 €

ARTICLE 3**DIT**

que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine les participations demandées aux familles s'élèveront à 95% du prix réel du séjour, arrondies à l'euro le plus proche

ARTICLE 4**DIT**

que pour les enfants confiés par l'Aide sociale à l'enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers, et à la Fondation Paul Parquet, située 42, boulevard Paul-Emile Victor, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné

La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est géré par l'association l'Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit 64 enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire soit d'une décision administrative. Cet établissement assure, 365 jours par an, la prise en charge éducative de ces enfants

La Fondation Paul Parquet accueille des enfants de la naissance à l'âge de 6 ans qui lui sont confiés par les services de l'Aide sociale à l'Enfance de la région, ainsi que des enfants souffrant de pathologies chroniques et nécessitant une surveillance médicale permanente

ARTICLE 5**DIT**

que lorsqu'une famille inscrit plusieurs de ses enfants à un séjour en centre de vacances, il sera appliqué pour l'ensemble des enfants le tarif situé immédiatement en dessous de celui qu'aurait dû se voir appliquer cette famille au vu de son quotient familial

ARTICLE 6
DIT

que ces tarifs sont applicables pour les séjours retenus pour les vacances de février 2011

ARTICLE 7
DIT

que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 70632 - fonctions 211 et 212

N° 21-18112010

PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » : AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

A l'unanimité,

ARTICLE 1
APPROUVE

les termes de la convention d'objectifs et de financement

ARTICLE 2
AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

Cette convention prend effet à la date du 1^{er} janvier 2010 et est conclue pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par demande expresse de la Ville

ARTICLE 3
DIT

que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7488 « Autres attributions et participations », fonction 421

N° 22-18112010

REDEVANCES PERÇUES PAR LA VILLE POUR LES FRAIS DE SEJOUR EN CAVEAU PROVISOIRE - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2011

A l'unanimité,

ARTICLE 1
FIXE

ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs concernant les frais de séjour en caveau provisoire :

	Tarifs au 1/1/2010	Tarifs au 1/1/2011
Forfait 15 jours	30,00€	30,50€

Par jour supplémentaire du 16 ^e au 30 ^e jour	2,50€	2,55€
Par jour supplémentaire à partir du 31 ^{ème} jour	4,40€	4,50€

ARTICLE 2**DIT**

que les recettes correspondantes seront affectées à l'article 70312,
fonction 026 du budget communal

N° 23-18112010**TARIFS DES CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LES DEUX
CIMETIERES COMMUNAUX**

A l'unanimité,

ARTICLE 1**FIXE**

ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 les tarifs des
concessions de terrain dans les deux cimetières communaux :

	Tarifs au 1/1/2010	Tarifs au 1/1/2011
Cimetière nouveau, rue Vimy à Nanterre		
Concession 15 ans de 2m ² superficiels	288,00€	300,00€
Concession trentenaire de 2m ² superficiels	558,00€	580,00€
Concession cinquantenaire de 2m ² superficiels	990,00€	1020,00€

	Tarifs au 1/1/2010	Tarifs au 1/1/2011
Cimetière ancien, rue Victor Noir à Neuilly		
Concession trentenaire de 2m ² superficiels		
- partie ancienne	2758,50€	2758,50€
- partie extension -division 12-	3208,50€	3208,50€
Concession cinquantenaire de 2m ² superficiels		
- partie ancienne	6480€	6480€
- partie extension -division 12-	6840€	6840€

ARTICLE 2
DIT

que les recettes correspondantes seront affectées à l'article 703 11, fonction 026 du budget communal

N° 24-18112010

TARIFS DES CONCESSIONS DE CASES DE COLUMBARIUM DANS LES DEUX CIMETIERES COMMUNAUX - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2011

A l'unanimité,

ARTICLE 1
FIXE

ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2011, les tarifs des concessions de cases de columbarium :

	Tarifs au 1/1/2010	Tarifs au 1/1/2011
Cimetière nouveau, rue Vimy à Nanterre		
Concession décennale	360,00€	370,00€
Concession trentenaire	810,00€	830,00€
Concession cinquantenaire	1080,00€	1110,00€

	Tarifs au 1/1/2010	Tarifs au 1/1/2011
Cimetière ancien, rue Victor Noir à Neuilly		
Concession décennale	873,00€	873,00€
Concession trentenaire	1980,00€	1980,00€

ARTICLE 2
DIT

que les recettes correspondantes seront affectées à l'article 703 11, fonction 026 du budget communal

N° 25-18112010

TAXES PERÇUES PAR LA VILLE POUR LES OPERATIONS FUNERAIRES - NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2011

A l'unanimité,

ARTICLE 1
FIXE

ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2011 les tarifs des prestations funéraires :

	Tarif au 1/1/2010	Tarif au 1/1/2010
inhumation, réunion de corps (par cercueil) dépôt d'urne funéraire	58,00 €	60,00 €

Les dispositions précédentes, exonérant de toute taxe et frais pour les opérations funéraires concernant les corps civils, militaires et marins « MORTS POUR LA FRANCE », sont maintenues. Les inhumations et réunions de corps en concession perpétuelle demeurent soumises à la taxe d'enregistrement perçue par l'Etat. Aucune taxe ne peut être perçue pour les exhumations

ARTICLE 2**DIT**

que les recettes correspondantes seront affectées à l'article 703 12, fonction 026 du budget communal

N° 26-18112010

**CIMETIERE NOUVEAU DE NEUILLY - DEMANDE DE
RETROCESSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE -
LAMBINET**

A l'unanimité,

ARTICLE 1**ACCEPTTE**

l'offre de rétrocession à la Commune faite par Monsieur Henri LAMBINET, domicilié 30, rue Montrosier à Neuilly-sur-Seine, de la concession n° 2010/119 d'une superficie de deux mètres carrés, sise au cimetière nouveau de Neuilly-sur-Seine : Division 13 - Série 45 - Tombe n° 13 aux conditions suivantes :

- Prix de la concession acquise le 10 août 2010 : 558,00 €
- Déduction pour occupation du sol pendant 1 mois : 1,55 €

Soit un remboursement total de 556,45 euros

ARTICLE 2**DIT**

que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au compte nature 678 fonction 026 du budget communal

N° 27-18112010

**FIXATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE PARC PUBLIC
DE STATIONNEMENT DE LA PLACE DE BAGATELLE A
COMPTER DU 1ER JANVIER 2011 : PASSATION D'UN
AVENANT 14 LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE
L'ERABLE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°14 à la Convention conclue avec la Société L'ERABLE le 24 Mai 1995 ayant pour objet de fixer, comme suit, les nouveaux tarifs applicables dans le parc public de stationnement souterrain de la PLACE DE BAGATELLE à compter du 1^{er} JANVIER 2011 :

	TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011
<u>HORAIRES</u>	
1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,00 €
4 heures	7,50 €
5 heures	9,00 €
6 heures	10,50 €
7 heures	12,00 €
8 heures	13,50 €
9 heures	15,00 €
10 heures à 24 heures	16,50 €

	TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011
<u>ABONNEMENTS</u>	
Moto mensuel	65 €
Auto mensuel	193 €
Auto trimestriel	538 €
Auto annuel	1.980 €
Auto annuel nuit	1.325 €
Auto mensuel jour	133 €
Auto trimestriel jour	386 €
Auto annuel jour	1.561 €

N° 28-18112010

**FIXATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE PARC PUBLIC
DE STATIONNEMENT 101 RUE JACQUES DULUD A COMPTER
DU 1ER JANVIER 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DIT QUE**

Les tarifs des locations mensuelles et annuelles d'emplacements de voitures dans le parc de stationnement souterrain municipal 101 rue Jacques Dulud à Neuilly-sur-Seine sont fixés ainsi qu'il suit :

	TARIFS PROPOSÉS AU 1 ^{er} JANVIER 2011		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Locations mensuelles	131,27 €	25,73 €	157 €
Locations annuelles	1.306,02 €	255,98 €	1.562 €

**ARTICLE 2
DIT QUE**

Ces nouveaux tarifs s'appliquent à toutes les locations ou renouvellement de locations mensuelles ou annuelles à compter du 1^{er} janvier 2011

**ARTICLE 3
DIT QUE**

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget annexe des Parkings au compte Nature : 70321 (exercice 2011)

N° 29-18112010

**PARKING INKERMANN : FIXATION DES TARIFS
APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
FIXE**

Comme suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} JANVIER 2011 dans le parking public Inkermann :

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2011			
	H.T.	T.V.A	T.T.C.
<u>HORAIRES</u>			
1 heure	1,67 €	0,33 €	2,00 €
1 heure 30	2,51 €	0,49 €	3,00 €
2 heures	3,34 €	0,66 €	4,00 €
2 heures 30	4,18 €	0,82 €	5,00 €
3 heures	5,02 €	0,98 €	6,00 €
3 heures 30	5,60 €	1,10 €	6,70 €
4 heures	6,27 €	1,23 €	7,50 €
4 heures 30	6,86 €	1,34 €	8,20 €
5 heures	7,53 €	1,47 €	9,00 €
5 heures 30	8,11 €	1,59 €	9,70 €
6 heures	8,78 €	1,72 €	10,50 €
6 heures 30	9,36 €	1,84 €	11,20 €
7 heures	10,03 €	1,97 €	12,00 €
7 heures 30	10,62 €	2,08 €	12,70 €
8 heures	11,29 €	2,21 €	13,50 €
8 heures 30	11,87 €	2,33 €	14,20 €
9 heures	12,54 €	2,46 €	15,00 €
9 heures 30	13,13 €	2,57 €	15,70 €
10 heures à 24 heures	13,80 €	2,70 €	16,50 €

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2011			
	H.T.	T.V.A.	T.T.C
<u>ABONNEMENTS</u>			
Mensuel Normal	161,37 €	31,63 €	193 €
Mensuel Jour	102,84 €	20,16 €	123 €
Mensuel Nuit	111,20 €	21,80 €	133 €
Trimestriel Normal	449,83 €	88,17 €	538 €
Annuel Normal	1.655,52 €	324,48 €	1.980 €
Annuel Nuit	1.107,86 €	217,14 €	1.325 €
Moto Mensuel	54,35 €	10,65 €	65 €
Moto Trimestriel	153,01 €	29,99 €	183 €
Auto + Moto Trimestriel	513,38 €	100,62 €	614 €
Auto + Moto Annuel	1.901,34 €	372,66 €	2.274 €

	TARIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2011		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C
CARTE POUR 24 HEURES DE STATIONNEMENT	33,44 €	6,56 €	40,00 €

**ARTICLE 2
DIT QUE**

les recettes correspondantes seront imputées au Budget annexe des Parkings au compte Nature : 70321 (exercice 2011)

N° 30-18112010

FIXATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 : PASSATION D'UN AVENANT 32 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ NEUILLY STATIONNEMENT

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'Avenant n° 32 à la Convention de Concession conclue avec la Société NEUILLY-STATIONNEMENT le 30 Avril 1987 ayant pour objet de fixer, comme suit, les nouveaux tarifs applicables dans le parc public de stationnement souterrain de la PLACE DU MARCHÉ à compter du 1^{er} JANVIER 2011

<u>HORAIRES</u>	TARIFS PROPOSES AU 1^{er} JANVIER 2011
1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,00 €
4 heures	7,50 €
5 heures	9,00 €
6 heures	10,50 €
7 heures	12,00 €
8 heures	13,50 €
9 heures	15,00 €
10 heures à 24 heures	16,50 €

ABONNEMENTS		TARIFS PROPOSES AU 1^{er} JANVIER 2011
Véhicules		
7 jours		65 €
mensuel		193 €
trimestriel		538 €
annuel		1.980 €
annuel préférentiel (consenti à l'ouverture du parc)		1.935 €
trimestriel préférentiel		516 €
<u>Jour (7h30/19h30) :</u>		
Semestriel		665 €
Annuel		1.268 €
 Nuit :		
mensuel		133 €
annuel		1.325 €
Motos		
mensuel		65 €
Forains		
mensuel		72 €

N° 31-18112010

FIXATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DE L'AVENUE DU ROULE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011 : PASSATION D'AVENANTS AUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE VINCI PARK FRANCE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer avec la Société VINCI PARK FRANCE d'une part l'Avenant n°22 à la Convention conclue le 27 Mai 1970 et d'autre part l'Avenant n°3 au contrat relatif à la Délégation de Service Public en date du 2 juillet 2005 ayant pour objet de fixer, comme suit, les nouveaux tarifs applicables dans le parc public de stationnement souterrain de l'avenue du Roule à compter du 1^{er} JANVIER 2011

1. EXPLOITATION AU TITRE DU CONTRAT DE
CONCESSION DU 27 MAI 1970 (498 places)

TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011	
<u>HORAIRES</u>	
1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,00 €
4 heures	7,50 €
5 heures	9,00 €
6 heures	10,50 €
7 heures	12,00 €
8 heures	13,50 €
9 heures	15,00 €
10 heures à 24 heures	16,50 €

TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011	
<u>ABONNEMENTS MENSUELS ET TRIMESTRIELS</u>	
Moto mensuel	65 €
Moto trimestriel	183 €
Auto mensuel	193 €
Auto trimestriel	538 €
Auto mensuel nuit	133 €
Box normal trimestriel	838 €
Box large trimestriel	928 €
<u>ABONNEMENTS ANNUELS</u>	
Auto annuel	1.980 €
Auto nuit	1.325 €

2. EXPLOITATION AU TITRE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 2 JUILLET 2005 (260 places)

	TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011
<u>ABONNEMENTS</u>	
Auto trimestriel	538 €
Auto annuel	1.980 €

N° 32-18112010

FIXATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DE L'EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011 : PASSATION D'UN AVENANT 27 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LA SOCIETE DES PARKINGS DE NEUILLY

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'Avenant n° 27 au Contrat de Conventions conclu avec la Société PARKINGS DE NEUILLY le 29 Septembre 1992 ayant pour objet de fixer, comme suit, les nouveaux tarifs applicables dans le parc public de stationnement souterrain de L'EGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE à compter du 1^{er} JANVIER 2011 :

	TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011
<u>HORAIRES</u>	
1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,00 €
4 heures	7,50 €
5 heures	9,00 €
6 heures	10,50 €
7 heures	12,00 €
8 heures	13,50 €
9 heures	15,00 €
10 heures à 24 heures	16,50 €

TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011	
<u>ABONNEMENTS</u>	
<u>Véhicules</u>	
<u>Permanent :</u>	
7 jours	65 €
Mensuel	193 €
Trimestriel	538 €
Annuel	1.980 €
Annuel (+ de 5 abonnements)	1.724 €
Annuel (+ de 15 abonnements)	1.659 €
<u>Jour 7 h.-20 h./nuit 19 h.-8 h :</u>	
Mensuel	133 €
Trimestriel	378 €
Semestriel	731 €
Annuel	1.325 €
Annuel (+ de 5 abonnements)	1.303 €
Annuel (+ de 15 abonnements)	1.238 €
<u>Motos</u>	
Mensuel	65 €
Trimestriel	183 €
<u>Forfaits Manifestations</u>	
4 heures	5,40 €
8 heures	7,30 €
> 8 heures	10,10 €

N° 33-18112010

**FIXATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE PARC PUBLIC
DE STATIONNEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER
SAINTE-ANNE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DIT QUE**

Les tarifs des locations trimestrielles et annuelles d'emplacements de voitures dans le parc de stationnement de l'ensemble immobilier Sainte-Anne sont fixés ainsi qu'il suit :

TARIFS PROPOSES AU 1^{ER} JANVIER 2011			
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Locations trimestrielles	409,70 €	80,30 €	490,00 €
Locations annuelles	1.474,08 €	288,92 €	1.763,00 €

**ARTICLE 2
DIT QUE**

ces nouveaux tarifs s'appliquent à toutes les locations ou renouvellement de locations trimestrielles ou annuelles à compter du 1^{er} Janvier 2011

**ARTICLE 3
DIT QUE**

les recettes correspondantes seront imputées au Budget annexe des Parkings au compte Nature : 70321 (exercice 2011)

N° 34-18112010

PARKINGS DE LA JATTE ET DE L'ILOT C6 : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2011

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
FIXE**

comme suit les tarifs applicables, pour la location d'un emplacement, à compter du 1^{er} JANVIER 2011 dans les deux parcs publics de stationnement situés dans l'Ile de la Jatte (parkings Jatte et de l'Ilot C6)

- location mensuelle
120,55 € H.T.
23,63.€ T.V.A. (19,6 %)
144,18.€ T.T.C.
10,40 € Charges
154,58 € T.T.C.
- location annuelle
1.551 € H.T.
304 € T.V.A.
1.855 € T.T.C.

**ARTICLE 2
DECIDE**

que ces tarifs concerneront les loyers dus par les particuliers ou restaurants (Café de la Jatte et Petit Poucet) ayant souscrit des contrats longue durée avec la Ville

**ARTICLE 3
DECIDE**

également que ces tarifs concerneront les particuliers ayant souscrit de simples contrats d'abonnements annuel ou mensuel

**ARTICLE 4
DIT QUE**

les recettes correspondantes seront imputées au Budget annexe des Parkings au compte Nature : 70321 (exercice 2011)

N° 35-18112010

FIXATION DES TARIFS APPLICABLES DANS LE PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT "PARMENTIER" A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 : PASSATION D'UN AVENANT 9 A LA CONVENTION DE GESTION GLOBALE DELEGUEE CONCLUE AVEC LA SOCIETE VINCI PARK NEUILLY

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'Avenant n° 9 à la convention de gestion globale déléguée en date du 2 février 2007 susvisée ayant pour objet de fixer, comme suit, les tarifs applicables dans le parking public « Parmentier » à compter du 1^{er} janvier 2011 :

	TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} JANVIER 2011
<u>HORAIRES</u>	
1 heure	2,00 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,00 €
4 heures	7,50 €
5 heures	9,00 €
6 heures	10,50 €
7 heures	12,00 €
8 heures	13,50 €
9 heures	15,00 €
10 heures	
à 24 heures	16,50 €

TARIFS PROPOSES AU 1^{er} JANVIER 2011	
<u>ABONNEMENTS</u>	
Auto mensuel	193 €
Auto trimestriel	538 €
Auto annuel	1.980 €
Auto jour mensuel	127 €
Auto jour trimestriel	340 €
Auto jour annuel	1.268 €
Auto nuit mensuel	133 €
Auto nuit trimestriel	358 €
Auto nuit annuel	1.325 €
Moto mensuel	65 €
Moto trimestriel	183 €

N° 36-18112010**DROITS DE VOIRIE : RELEVEMENT DES TARIFS A COMPTER
DU 1^{er} JANVIER 2011**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**de relever d'environ 1,6 % le taux des droits de voirie à compter du
1^{er} JANVIER 2011**ARTICLE 2
RAPPELLE**que les droits de voirie sont exclusivement dus par le bénéficiaire de
l'autorisation**ARTICLE 3
DECIDE**compte tenu de l'évolution de la réglementation, de créer deux
nouveaux droits de voirie :

1. Droit de contre-terrasse ouverte, assimilé au droit de terrasse
ouverte exceptionnelle, et calculé par sections de 0.80 m. de
largeur:
206 euros/m²/an pour la première section de 0.80 m.
411 euros/m²/an pour les sections suivantes
2. Droit relatif à l'installation d'appareils de chauffage (électrique
ou au gaz de ville), assimilé au droit d'installation d'appareils
d'éclairage (spots, projecteurs) :
10,80 euros /unité/an

N° 37-18112010

FIXATION POUR L'ANNEE 2011 DE LA REDEVANCE DUE POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ET ETABLISSEMENT DE CONVENTIONS AVEC LES REDEVABLES

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les conventions de collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers avec les entreprises, associations, commerces et artisans, implantés à Neuilly-sur-Seine

**ARTICLE 2
FIXE**

les montants de la redevance d'ordures ménagères selon les tableaux ci-dessous.

La redevance journalière perçue par la Ville est fixée pour l'enlèvement des déchets industriels et commerciaux à **72,46 €** la tonne d'ordures ménagères et **38,64 €** la tonne de tri sélectif, à compter du 1^{er} Janvier 2011. Cette redevance annuelle, adaptée au volume des conteneurs utilisés pour la collecte des déchets, s'applique comme suit à partir de la même date :

Pour les Ordures Ménagères, pour 6 enlèvements par semaine, du lundi au samedi :

- conteneur de 120 L	Pris en compte pour 12Kg/Jour	271,30 €/an
- conteneur de 240 L	Pris en compte pour 24Kg/Jour	542,58 €/an
- conteneur de 500 L	Pris en compte pour 50Kg/Jour	1 130,39 €/an
- conteneur de 660 L	Pris en compte pour 66Kg/Jour	1 492,11 €/an
- conteneur de 770 L	Pris en compte pour 77Kg/Jour	1 740,79 €/an

Pour le tri sélectif, pour 1 enlèvement par semaine:

- conteneur de 80 L	Pris en compte pour 8Kg/Jour	16,07 €/an
---------------------	---------------------------------	-------------------

- conteneur de 140 L	Pris en compte pour 14Kg/Jour	28,13 €/an
- conteneur de 180 L	Pris en compte pour 18Kg/Jour	36,16 €/an
- conteneur de 240 L	Pris en compte pour 24Kg/Jour	48,22 €/an

N° 38-18112010

PARTICIPATION POUR LA NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT DUE PAR LE BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE - ACTUALISATION DU TARIF POUR L'ANNEE 2011

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
DECIDE**

d'actualiser le montant de la participation pour la non réalisation d'aires de stationnement, en référence à l'indice 1517 du second trimestre 2010, dernier indice connu à la date du 1er novembre 2010, publié au Journal Officiel du 10 octobre 2010, et de la porter en conséquence à 16 416.33 Euros.

**ARTICLE 2
PRECISE**

que cette participation, due par le bénéficiaire d'une autorisation de construire, sera applicable dès que la présente délibération sera rendue exécutoire, pour toute place de stationnement imposée par le Plan d'Occupation des Sols et non réalisée.

ARTICLE 3

les recettes seront inscrites sur le compte 1345 fonction 822 du budget communal.

N° 39-18112010

MEDIATHEQUE MUNICIPALE : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION POUR UNE INTERVENTION LORS DE L'ESCALE MUSICALE DU SAMEDI 4 DECEMBRE 2010

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les termes de la convention fixant les modalités d'exécution de l'intervention de Monsieur Jean-Yves Bosseur lors de l'escale musicale

**ARTICLE 2
DIT QUE**

cette intervention aura lieu le samedi 4 décembre 2010 et se fera à titre gratuit

**ARTICLE 3
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'exécution lors de l'escale musicale à la médiathèque municipale Emile Bergerat.

N° 40-18112010

APPROBATION DES TERMES DE LA CONVENTION PORTANT MODALITES D'UTILISATION PARTAGEES DE L'OUTIL GIDEM ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET LA MAISON DE L'EMPLOI RIVES DE SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER CETTE CONVENTION

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
APPROUVE**

les termes de la convention portant modalités d'utilisation partagée de l'outil GIDem entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Maison de l'Emploi Rives de Seine

**ARTICLE 2
AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la présente convention.

N° 41-18112010

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE MATERIELS ROULANTS REFORMES : LISTE DES BIENS MIS EN VENTE

A l'unanimité,

**ARTICLE 1
AUTORISE**

la mise en vente aux enchères publiques du matériel réformé de la Ville, dont la liste est jointe en annexe.

**ARTICLE 2
DIT**

que la recette correspondante sera imputée au compte nature 7788 fonction : 020 - du budget de la Ville.

N° 42-18112010

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS

A l'unanimité,

ARTICLE 1

Il est accordé un mandat spécial à Monsieur Jacques PIRSON, Maire Adjoint aux Séniors et Anciens Combattants, permettant la prise en

charge de son déplacement à Largentière, dans le cadre d'une Cérémonie pour les anciens combattants, du 18 au 20 juin 2010 qui a occasionné les frais suivants :

- 2 nuits d'hôtel avec petits déjeuners pour un montant de 116 €;
- des frais de péage pour un montant de 73,60 €;
- des indemnités kilométriques pour 1580 kilomètres \times 0,35 € = 553 €.
- Soit un total de 742,60 €.

ARTICLE 2

La dépense sera imputée au budget communal, au compte 6532.

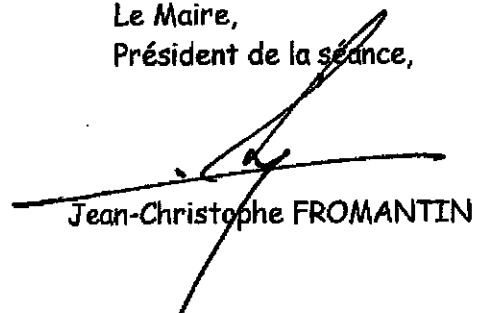
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h 10.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

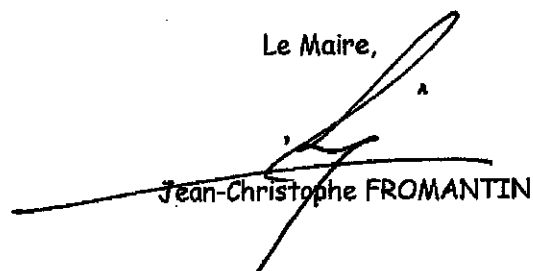
Le Maire,
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte-rendu a été effectué le 26 novembre 2010.

Le Maire,



Jean-Christophe FROMANTIN